

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 221

30 janvier 2013

SOMMAIRE

Auto & Style S.à.r.l.	10606	Office Central Partners Holding S.A.	10583
Brandbev S.à r.l.	10605	OKW S.A.	10585
Brideler Stuff S.à r.l.	10565	OKW S.A.	10585
CPI Digiplex S.à r.l.	10565	OOCL (Luxembourg) S.A.	10586
CSN Resources S.A.	10562	Oracle Properties S.A.	10571
Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l.	10562	Oranje Sàrl	10586
ID-Rep International S.A.	10578	Oraxys S.A.	10594
ILM Holding S.à r.l.	10571	Orion Finance III Luxembourg S.à r.l.	10595
Immlev	10565	Orion III European 12 S.à r.l.	10578
IRM Partners S.A.	10572	Orion III European 13 S.à r.l.	10579
IVS Group S.A.	10574	Ornita Holding S.A.H.	10595
Kiez Immo II S.à r.l.	10580	Osen Financial Ltd S.A.	10595
K&L Investments S.A.	10576	Otocontrol S.A.	10596
K-Tronic S.A.	10578	Palek Immo S.A.	10601
L'Arancino S.à r.l.	10583	Paris Luxembourg Participations S.à r.l.	10564
Latonia Finance S.à r.l.	10586	Patrick Schmit - Computer and Services Sàrl	10603
LC & MS, S.à r.l. (Learning Content and Management System)	10603	PEER Consulting S.à r.l.	10570
LOD S.à r.l.	10606	Peinture Bauer S.à r.l.	10608
Lux PHARMA Participations SA	10596	Pétrusse Invest S.A.	10608
MECAN Industry S.A.	10601	Pfeiffer-Ewen S.à r.l.	10565
Nimrod Holding S.A.	10573	P&F Wineries S.A.	10600
Nine S.à r.l.	10573	Polish Purple Investments S.à r.l.	10602
Nostras SPF S.A.	10573	Polish Purple Investments S.à r.l.	10603
Nostras SPF S.A.	10573	P.O. S.à.r.l.	10600
Obelisque S.A.	10580	P.O. S.à.r.l.	10600
Objectif Terre Sàrl	10580	P&T Capital S.A.	10601
Ocean Consulting S.A.	10580	Séjours Vacances S.à r.l.	10565
Ocean Consulting S.A.	10582	SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à.r.l.	10562
Oceanfront Hospitality S.à r.l.	10576	Torsch Private Equity S.A.	10570
Ocean Pacific Hospitality S.à r.l.	10575		
Ocean Trade Lux Co S.à r.l.	10576		
Oco Lux	10583		

SUCCESSUS Beteiligungsgesellschaft S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 165.010.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012166807/10.

(120221026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

CSN Resources S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité 2.
R.C.S. Luxembourg B 148.403.

Les comptes annuels suivant l'acte n°65525 du 1^{er} janvier 2012 au 31 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166636/10.

(120220935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 415.386.399,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 149.974.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B149974 and with a share capital of EUR 415,386,399 (the Company). The Company was incorporated on 2 December 2009, pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number N° 84 of 13 January 2010. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 22 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number N° 1143 of 5 May 2012, as rectified pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 26 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number N° 2350 of 20 September 2012.

There appeared:

Sharpsburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS, a Luxembourg limited partnership (société en commandite simple) incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150372 (the Sole Shareholder),

represented by Charles Baudouin, lawyer, professionally residing at 33 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the 415,386,399 (four hundred and fifteen million three hundred and eighty-six thousand three hundred and ninety-nine) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at this Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

- (1) waiver of the convening notice;
- (2) change to the opening date and closing date of the financial year of the Company;
- (3) amendment to article 16 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the amendment under item (2) above; and
- (4) miscellaneous.

The Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to amend the opening date and the closing date of the financial year of the Company, as follows:

- (a) the financial year of the Company shall begin on the 29th of April rather than on the 30th of April; and
- (b) the financial year of the Company shall close on the 28th of April of the following year rather than on the 29th April of the following year.

The Meeting further resolves that as a result of the change of the financial year set out in this second resolution, the current financial year of the Company that started on 30 April 2012 shall close on 28 April 2013 and the following financial year shall start on 29 April 2013.

Third resolution

The Meeting resolves to amend article 16 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 16. Financial year.** The Company's financial year shall begin on the 29th April of each year and it shall terminate on the 28th of April of the following year."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,400.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the attorney in fact of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the attorney in fact of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the attorney in fact of the Sole Shareholder, the attorney in fact of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149974 et ayant un capital social de 415.386.399 EUR (la Société). La Société a été constituée le 2 décembre 2009 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 84 du 13 janvier 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, daté du 22 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 1143 du 5 mai 2012, acte lui-même rectifié en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 2350 du 20 septembre 2012.

A comparu:

Sharpsburg Holdings Limited (Luxembourg) SCS, une société en commandite simple de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150372 (l'Associé Unique),

ci-après représentée par Charles Baudouin, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de la partie comparante, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'intégralité des 415.386.399 (quatre cent quinze millions trois cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (1) renonciation aux formalités de convocation;
- (2) modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'exercice social de la Société;
- (3) modification de l'article 16 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter les changements intervenus au point (2) ci-dessus; et
- (4) divers.

L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'exercice social de la Société de la manière suivante:

- (a) l'exercice social de la Société débutera le 29 avril au lieu du 30 avril; et
- (b) l'exercice social de la Société prendra fin le 28 avril de l'année suivante au lieu du 29 avril de l'année suivante.

L'Assemblée décide en outre qu'à la suite du changement d'année sociale intervenu dans la présente deuxième résolution, l'année sociale en cours de la Société qui a commencé le 30 avril 2012 prendra fin le 28 avril 2013 et le prochain exercice social débutera le 29 avril 2013.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts afin d'y refléter la deuxième résolution ci-dessus, de telle sorte qu'il se lira désormais comme suit:

" **Art. 16. Exercice social.** L'exercice social de la Société débutera le 29 avril de chaque année et se terminera le 28 avril de l'année suivante."

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.400,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française; à la requête de ce même mandataire de la partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: C. BAUDOUIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 novembre 2012. Relation: LAC/2012/55802. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Référence de publication: 2012155162/134.

(120204788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2012.

Paris Luxembourg Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.203.

Statuts coordonnés rectifiés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012 L120018200.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167110/11.

(120221054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

CPI Digiplex S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166629/10.

(120220886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

**Brideler Stuff S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pfeiffer-Ewen S.à r.l.).**

Siège social: L-8156 Bridel, 1, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 60.614.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166572/11.

(120220918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Séjours Vacances S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 110.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.562.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012167195/11.

(120220979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Immlev, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.532.

STATUTS

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1- M. Denis LEVY, né à Oran, Algérie, le 15 février 1956, résidant au 16, rue Alberic Magnard, 75116 Paris, France, représenté par Madame Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à 9, Rabatt, L-6402 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée à Paris, France, le 23 juillet 2012;

2- M. Sacha LEVY, né à Neuilly-sur-Seine, France, le 1^{er} mai 1988, résidant au 17, Boulevard Montmorency, 75116 Paris, France, représenté par Madame Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une (1) procuration donnée à Paris, France, le 18 juin 2012;

3- Mme Olivia GHRENASSIA, née à Neuilly-sur-Seine, France, le 16 janvier 1987, résidant au 2, rue de Buenos Aires, 75007 Paris, France, représentée par Madame Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une (1) procuration donnée à Paris, France, le 23 juillet 2012;

4- M. Diego LEVY, né à Neuilly-sur-Seine, France, le 23 octobre 1992, résidant au 16, rue Alberic Magnard, 75116 Paris, France, représenté par Madame Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une (1) procuration donnée à Paris, France, le 23 juillet 2012, et;

5- M. Jonathan LEVY, né à Neuilly-sur-Seine, France, le 25 mai 1995, résidant au 16, rue Alberic Magnard, 75116 Paris, France, représenté par ses administrateurs légaux M. Denis LEVY, prénommé et Mme Véronique LEVY, née à Boulognes, France, le 17 octobre 1963, résidant au 16, rue Alberic Magnard, 75116 Paris, France, représenté par Madame Peggy Simon, prénommée, en vertu d'une (1) procuration donnée à Paris le 2 août 2012.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée.

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «IMMLEV».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales.

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s).

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêt. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s).

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition.

Art. 19. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable.

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites de la manière suivante:

- 2.500 parts sociales par M. Denis LEVY, préqualifié
- 2.500 parts sociales par M. Sacha LEVY, préqualifié
- 2.500 parts sociales par Mme Olivia GHRENASSIA, préqualifiée
- 2.500 parts sociales par M. Diego LEVY, préqualifié
- 2.500 parts sociales par M. Jonathan LEVY, préqualifié

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (€ 1.100.-).

Décisions des associés

Les associés décident de:

1. Déterminer le nombre de gérants à un (1)
2. Nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société:
- M. Denis LEVY, né à Oran, Algérie, le 15 février 1956, résidant au 16, rue Alberic Magnard, 75116 Paris, France.
La durée du mandat du gérant est illimitée.
3. Déterminer l'adresse du siège social au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 13 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2162. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165022/260.

(120218434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Torsch Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 155.182.

Les statuts coordonnés au 13/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 21/12/2012.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2012168428/12.

(120222603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

PEER Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 157.411.

Im Jahre zwei tausend zwölf.

Den siebzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Torsten FUSENIG, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Novalisstrasse 18.

Welcher Kompartment erklärte, dass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PEER Consulting S.à r.l. ist, mit Sitz in L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 157.411 (NIN 2010 2444 311).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. Dezember 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 239 vom 5. Februar 2011.

Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500.-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünfundsiebenzig Euro (€ 125.-), alle zugeteilt Herrn Torsten FUSENIG.

Alsdann ersuchte der Kompartment den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Mertert nach Wecker zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3. der Statuten abzuändern wie folgt:

" **Art. 3. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wecker."

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6868 Wecker, 7, Am Scheerleck.

WORÜBERURKUNDE Aufgenommen in Echternach, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. FUSENIG, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2208. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 20. Dezember 2012.

Référence de publication: 2012168220/35.

(120221467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

ILM Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 160.272.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168866/10.

(120222899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Oracle Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 52.413.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 6 novembre 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination des administrateurs suivants:

- Ronald Chamielec, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

- Stéphanie Stacchini, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

2. Renouvellement du mandat d'administrateur de José Correia avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

3. Acceptation de la démission de READ S.à r.l., avec siège social au 3A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de son mandat de commissaire aux comptes, avec effet immédiat.

4. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

5. Révocation de Violène Rosati, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

6. Nomination de Alter Domus Luxembourg S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2016 et qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168168/29.

(120221301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

IRM Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 143.630.

L'an deux mille douze.

le quatorze décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme IRM Partners S.A., avec siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.630 (NIN 2008 2235 370),

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 9 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 81 du 14 janvier 2009,

au capital social de trente-cinq mille Euros (€ 35.000.-), représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Madame Sarah LOBO, master of commerce, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

qui désigne comme secrétaire Madame Sonia LARABA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Virginie DERAIS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau étant ainsi constitué Madame le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.
- 4.- Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société IRM Partners S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société BERKS FINANCE S.A., avec siège social à East 53rd Street, Marbella, MMG Building, 2nd Floor, Panama, République de Panama, inscrite au "Registro Publico de Panama sous le numéro 609361, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. LOBO, S. LARABA, V. DERAÏNS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2182. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165044/57.

(120218525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Nimrod Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.427.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 décembre 2012

Est nommé administrateur son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date du 17 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169926/15.

(120224482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Nine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 4, Schleiwegass.

R.C.S. Luxembourg B 145.807.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012169927/10.

(120223766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Nostras SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.283.

—
Le bilan de clôture de la liquidation au 06 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012169929/10.

(120224614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Nostras SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 30.283.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

L'assemblée générale du 7 décembre 2012 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme Nostras SPF S.A., en liquidation, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés par le liquidateur pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen, le 7/12/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012169930/15.

(120224926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

IVS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 155.294.

L'an deux mille douze, le sept décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de la société anonyme "IVS GROUP S.A.", immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous numéro B 155.294, ayant son siège social à Luxembourg au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, en vertu d'une résolution du conseil d'administration prise par voie circulaire en date du 4 décembre 2012 dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société "IVS GROUP S.A." fut constituée sous forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 août 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2215 du 19 octobre 2010.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 30 avril 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 16 mai 2012 numéro 1224

et pour la dernière fois par acte de constat d'augmentation de capital reçu par le notaire Me Martine SCHAEFFER en date du 28 novembre 2012, en voie de publication au Mémorial C.

II. Ladite société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 386.891,-) représenté par trente-huit millions neuf cent cinquante-deux mille quatre cent vingt et une (38.952.421) actions de classe A (Actions de Marché), un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions convertibles de classe B2 et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions convertibles de classe B3 sous forme nominative, sans valeur nominale.

L'article 6 point 2 des statuts dispose que le capital autorisé est fixé à cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-) divisé en actions sans indication de valeur nominale. Le Conseil est autorisé, pendant une période de 5 ans à partir du 2 novembre 2010, à émettre des Actions de Marché, à l'exclusion des Actions de Fondateurs, et accorder des options ou des warrants de souscription à des Actions de Marché, aux personnes et sous les conditions qu'ils jugeront convenables (et notamment de procéder à l'émission sans garder pour les actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions ainsi émises). En particulier, le Conseil peut, dans les limites du capital autorisé:

(i) Augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois jusqu'à un capital total émis de cent cinquante millions d'euros (EUR 150.000.000,-), par l'émission d'Actions de Marché ou sans une telle émission et l'octroi d'option ou warrants de souscription à de telles actions avec ou sans considération;

(ii) Accorder des options et warrants pour souscrire à des Actions de Marché avec ou sans considération;

(iii) Limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions du Marché, options et warrants, à émettre et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux Actions de Marché, options et warrants; et

(iv) Faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des actions en conséquence.

Les Actions de Marché, options et warrants émises et à émettre par la société dans le cadre du capital autorisé incluent:

(i) Cinq millions (5.000.000) de warrants autorisant chacun la souscription d'une Action du Marché ont été émises aux Actionnaires Fondateurs dans le contexte de l'Offre Initiale;

(ii) Quinze millions (15.000.000) d'Actions du Marché émises chacune ayant un warrant y attaché autorisant chacun la souscription d'une Action du Marché dans le contexte de l'Offre Initiale; et

(iii) Jusqu'à vingt millions (20.000.000) d'Actions du Marché à émettre pour satisfaire les demandes d'exercice de warrants, émises conformément aux points (i) et (ii) ci-dessus; les Actions du marché devant être émises sur exercice des warrants peuvent, si les conditions générales de l'instrument concerné le prévoient, être émises pour les détenteurs de warrants en contrepartie de la constitution de réserves existantes dans le capital.

III. Que le conseil d'administration, par la décision précitée prise en date du 4 décembre 2012 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 point 2 et suivants des statuts,

a réalisé cette augmentation de capital autorisée pour un montant d'un euros (EUR 1,-), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-onze euros (EUR 386.891,-) à trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros (EUR 386.892,-), par l'émission de soixante-dix (70) actions nouvelles de classe A (Actions de Marché) sans désignation de valeur nominale.

Considérant que l'émission de ces soixante-dix (70) actions nouvelles actions de Classe A (Actions de Marché), à négocier sur un marché réglementé, s'effectue par l'exercice de mille cinq cents (1.500) warrants également négociés sur un marché réglementé,

le Conseil se base sur une évaluation faite par la Bank of New York MELLON, agent calculateur, confirmant qu'en contrepartie de l'exercice des mille cinq cents (1.500) warrants, et ce conformément aux conditions des warrants émis, doivent être émis soixante-dix (70) Actions de Marché (Actions de Classe A).

Cette confirmation de l'agent calculateur est prouvée au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Ces soixante-dix (70) nouvelles Actions de Marché ont été entièrement libérées par la conversion en capital d'un euro (EUR 1,-) du montant de la prime d'émission de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

V. A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'article 6.1 des statuts, aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-six mille huit cent quatre-vingt-douze euros (EUR 386.892,-) représenté par trente-huit millions neuf cent cinquante-deux mille quatre cent quatre-vingt-onze (38.952.491) actions de classe A (Actions de Marché),

un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions convertibles de classe B2

et un million deux cent cinquante mille (1.250.000) actions convertibles de classe B3 sous forme nominative, sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées."

Suit la version anglaise de l'article 6.1 modifié:

" **Art. 6.1.** The share capital is set at three hundred eighty six thousand eight hundred ninety-two Euros (EUR 386.892) represented by thirty eight million nine hundred fifty-two thousand four hundred ninety-one (38.952.491) class A shares (Market Shares),

one million two hundred fifty thousand (1.250.000) class B2 convertible shares

and one million two hundred fifty thousand (1.250.000) class B3 convertible shares, in registered form, without indication of a nominal value, all subscribed and fully paid-up."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute. Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 décembre 2012. LAC/2012/58596. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165054/92.

(120217692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Ocean Pacific Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 17.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.963.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 novembre 2012

L'associé unique d'Ocean Pacific Hospitality S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2012:

* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante "Gérant" avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- de nommer la société suivante "Gérant" avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée.

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2012169931/18.

(120224682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Ocean Trade Lux Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 153.418.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ocean Trade Lux Co S.à r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2012169932/13.

(120224844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Oceanfront Hospitality S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 520.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.958.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 5 novembre 2012

L'associé unique de Oceanfront Hospitality S.à r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission du gérant suivant avec effet au 1^{er} novembre 2012:

* Eric Lechat

- de nommer la personne suivante "Gérant" avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Phillip Williams, né le 22 octobre 1968 à Carmarthen, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg

- de nommer la société suivante "Gérant" avec effet au 1^{er} novembre 2012 et ce pour une durée illimitée:

* Luxembourg Corporation Company S.A., ayant son siège sociale au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Christina Horf.

Référence de publication: 2012169933/18.

(120224681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

K&L Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 172.718.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE TREIZIEME JOUR DU MOIS DE DECEMBRE.

Par-devant Nous, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "K&L INVESTMENTS S.A.", (la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro B172718, constituée aux termes d'un acte reçu le 9 novembre 2012, par Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2994 en date du 11 décembre 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Chaouki BEKRAR, entrepreneur, résident professionnellement en France.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Massimo LONGONI, employé résident au Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Judicael MOUNGUENGUY, employé, résident professionnellement au Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par les actionnaires et les mandataires

des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés préalablement à cette réunion. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un million cent soixante-deux mille euros (EUR 1.162.000,00) pour le porter de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) à un million deux cent douze mille euros (EUR 1.212.000,00) par la création et l'émission d'un million cent soixante deux mille (1.162.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et libérées par l'actionnaire unique moyennant apport en nature de quatre mille (4.000) actions représentant cinquante-sept virgule quatre-vingt-huit pourcent (57,88%) du capital social de la société VUPEN Security S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 672, rue du Mas de Verchant, 34000 Montpellier - France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 478 502 123.

Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent douze mille euros (EUR 1.212.000,00) représenté par un million deux cent douze mille (1.212.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune».

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million cent soixante-deux mille euros (EUR 1.162.000,00) pour le porter de cinquante mille euros (EUR 50.000,00) à un million deux cent-douze mille euros (EUR 1.212.000,00) par la création et l'émission d'un million cent soixante deux mille (1.162.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et libérées par l'actionnaire unique.

Souscription - Libération

Est ensuite intervenu l'actionnaire unique, Monsieur Chaouki BEKRAR, entrepreneur, résident professionnellement en France, qui a déclaré souscrire aux un million cent soixante-deux mille (1.162.000) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et les libérer intégralement moyennant l'apport en nature de quatre mille (4.000) actions représentant cinquante-sept virgule quatre-vingt-huit pourcent (57,88%) du capital social de la société VUPEN Security S.A., une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 672, rue du Mas de Verchant, 34000 Montpellier - France, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 478 502 123, cet apport étant évalué à un million deux cent quatre-vingt dix mille euros (EUR 1.290.000,00). La différence entre la valeur de l'apport des actions VUPEN Security S.A. et le montant de l'augmentation de capital constitue la soulte et sera inscrite en compte courant actionnaire au bénéfice de l'actionnaire unique. Les conditions régissant ce compte courant seront librement établies entre la Société et le détenteur dudit compte courant.

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport a été établi le 13 décembre 2012 par le cabinet de révision dénommé Fidewa-Clar, ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Luxembourg, dont la conclusion se lit comme suit:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport autre qu'en numéraire d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-dix mille (EUR 1.290.000,00) euros ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des un million cent soixante deux mille (1.162.000) nouvelles actions de K & L Investments S.A. d'une valeur nominale de EUR 1.- à émettre en contrepartie, assorti d'une soulte d'un montant de EUR 128.000,00."

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à un million deux cent-douze mille euros (EUR 1.212.000,00) représenté par un million deux cent-douze mille (1.212.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,00) chacune.»

Clôture de l'assemblée

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.300.- .

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: C. BEKRAR, M. LONGONI, J. MOUNGUENGUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2012. Relation: RED/2012/1740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012165066/87.

(120218507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Orion III European 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 121.676.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de Orion III European 12 S.à r.l. du 21 décembre 2012

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion III European 12 S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Etoile», 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion III European 12 Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012169935/16.

(120223933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

**ID-Rep International S.A., Société Anonyme,
(anc. K-Tronic S.A.).**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.610.

L'an deux mille douze, le vingt-huit novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "K-TRONIC S.A.", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64610, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Norbert MULLER, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 13 août 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2225 du 28 novembre 2006.

L'Assemblée est présidée par Monsieur François GEORGES, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Anne-Marie PRATIFFI, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nellie ESPARZA, avec adresse professionnelle à L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de "K-TRONIC S.A." en "ID-Rep International S.A."
2. Modification du premier alinéa de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Premier alinéa. "Il existe une société anonyme sous la dénomination de ID-Rep International S.A."

3. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société de "K-TRONIC S.A." en " ID-Rep International S.A." et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Premier alinéa. "Il existe une société anonyme sous la dénomination de ID-Rep International S.A."

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. GEORGES, A.-M. PRATIFFI, N. ESPARZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2012. LAC/2012/57405. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165067/61.

(120217803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Orion III European 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 122.513.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de Orion III European 13 S.à r.l. du 21 décembre 2012

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion III European 13 S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Etoile», 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion III European 13 Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012169937/16.

(120223934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Obelisque S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 37.047.

Le bilan de la société au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012169940/12.

(120224606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Objectif Terre Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3333 Hellange, 53, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.831.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169941/10.

(120223726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Ocean Consulting S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 146.107.

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société Ocean Consulting S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.107 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 24 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 décembre 2012.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2012169942/14.

(120223442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Kiez Immo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 168.176.

L'an deux mil douze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. La société à responsabilité limitée BERTRANGE CAPITAL s.à r.l. avec siège à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.910,

représentée par un de ses gérants:

Monsieur Christophe LEMERY, dirigeant d'entreprises, né à Toulouse, France, le 1^{er} octobre 1967, demeurant à F-75004 Paris, 5, rue du Renard,

agissant également en représentation d'un deuxième gérant, savoir:

Monsieur Vincent TOUBLANC, dirigeant d'entreprises, né à Angers, France, le 02 avril 1973, demeurant 2A, Chemin de Bellevue CH-1197 Prangins, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

2. La SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET FONCIERE DE PARIS avec siège à F-75008 PARIS, 5, rue La Boétie, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 316 467 943, ici représentée par son gérant:

Monsieur Jean-Claude BOURDAIS, gérant de société, né à Tours, France, le 7 juin 1942, demeurant à F-75008 Paris, 32, rue La Boétie,

lui-même représenté par Monsieur Christophe LEMERY, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et le comparant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera formalisée,

3. La société de droit luxembourgeois HIGH TECH FINANCE S.A., ayant son siège social à L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 71.427, ici représentée par Monsieur Gabriel JEAN, administrateur-délégué,

4. Monsieur Bruno JACQUOT, né à Neuilly-sur-Seine, France, le 23 novembre 1954, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 9, rue de Chézy,

5. Madame Chantal BERTHON, née à Alger le 7 octobre 1944, demeurant à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 5-7, villa des Peupliers,

6. Monsieur Jean-Baptiste BERTHON, né à Paris, France, le 30 mars 1976, demeurant à F-75008 Paris, 33, rue d'Amsterdam,

7. Monsieur Sébastien BERTHON, né à Neuilly-sur-Seine, France, le 26 mai 1971, demeurant à F-92400 Courbevoie, 2, rue Saint Pierre,

8. Madame Virginie BERTHON, née à Marseille, France, le 23 février 1973, demeurant à F-35700 Rennes, 84, rue d'Antrain.

Les comparants sub 3. 4. 5. 6. 7. et 8. étant eux aussi représentés par Monsieur Christophe LEMERY, préqualifié, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles après avoir été signées ne varietur par le notaire et le comparant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront enregistrées.

Après avoir établi que les comparantes sub 1. et 2. possèdent ensemble toutes les mille (1000) parts de la société à responsabilité limitée KIEZ IMMO II s.à r.l., dont le siège social se trouve à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.176,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 05 avril 2012, publié au Mémorial C numéro 1030 du 23 avril 2012,

et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés,

le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a requis le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

La première phrase de l'article 2 des statuts est modifiée en conséquence comme suit:

«Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.»

Capital social:

Le capital de la société est augmenté d'un montant de € 667.500,- (six cent soixante-sept mille cinq cents euros) pour être porté de son montant actuel de € 12.500,- (douze mille cinq cents euros) au montant de € 680.000,- (six cent quatre-vingt mille euros), par:

- un apport en nature représenté par l'incorporation d'une créance que l'associée BERTRANGE CAPITAL s.à r.l. détient sur la société KIEZ IMMO II s.à r.l. à hauteur de € 333.750,- (trois cent trente-trois mille sept cent cinquante euros) et représenté par la création de 26.700 nouvelles parts;

- un apport en numéraire d'un montant de € 93.750 (quatre vingt-treize mille sept cent cinquante euros) par l'associée SOCIETE DE PARTICIPATIONS ET FONCIERE DE PARIS et représenté par la création de 7.500 nouvelles parts;

- un apport en numéraire d'un montant de € 100.000 (cent mille euros) par Monsieur Bruno JACQUOT et représenté par la création de 8.000 nouvelles parts;

- un apport en numéraire d'un montant de € 30.000 (trente mille euros) par la société HIGH TECH FINANCE S.A. et représenté par la création de 2.400 nouvelles parts;

- un apport en numéraire d'un montant de € 60.000 (soixante mille euros) par Madame Chantal BERTHON et représenté par la création de 4.800 nouvelles parts;

- un apport en numéraire d'un montant de € 17.000 (dix-sept mille euros) par Monsieur Sébastien BERTHON et représenté par la création de 1.360 nouvelles parts;

- un apport en numéraire d'un montant de € 17.000 (dix-sept mille euros) par Madame Virginie BERTHON et représenté par la création de 1.360 nouvelles parts;

- un apport en numéraire d'un montant de € 16.000 (seize mille euros) par Monsieur Jean-Baptiste BERTHON et représenté par la création de 1.280 nouvelles parts.

La preuve de l'existence et du montant de la créance de la société BERTRANGE CAPITAL s.à r.l. a été démontrée au notaire au moyen d'un certificat établi par la Fiduciaire Cabexco s.à r.l. immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890, en date du 21 novembre 2012 et reconnue par KIEZ IMMO II s.à r.l. par attestation établie par sa gérance en date du 21 novembre 2012

La preuve des versements en numéraires ci-dessus relatés a été démontrée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat bancaire.

En contrepartie de ces apports, les parts sociales nouvellement créées sont attribuées comme suit:

- BERTRANGE CAPITAL s.à r.l.:	26.700 nouvelles parts
- SOCIETE DE PARTICIPATION ET FONCIERE DE PARIS:	7.500 nouvelles parts
- Monsieur Bruno JACQUOT	8.000 nouvelles parts
- HIGH TECH FINANCE S.A.	2.400 nouvelles parts
- Madame Chantal BERTHON	4.800 nouvelles parts
- Monsieur Sébastien BERTHON	1.360 nouvelles parts
- Madame Virginie BERTHON	1.360 nouvelles parts
- Monsieur Jean-Baptiste BERTHON	1.280 nouvelles parts
TOTAL	53.400 nouvelles parts

Le capital de la société se trouve désormais fixé à € 680.000,- (six cent quatre-vingt mille euros) représenté par 54.400 (cinquante-quatre mille quatre cents) parts sociales de € 12,50 (douze euros et cinquante cents) chacune.

Toutes les parts représentant le capital de la société sont désormais souscrites comme suit:

- BERTRANGE CAPITAL s.à r.l.:	27.200 parts sociales
- SOCIETE DE PARTICIPATION ET FONCIERE DE PARIS:	8.000 parts sociales
- Monsieur Bruno JACQUOT	8.000 parts sociales
- HIGH TECH FINANCE S.A.	2.400 parts sociales
- Madame Chantal BERTHON	4.800 parts sociales
- Monsieur Sébastien BERTHON	1.360 parts sociales
- Madame Virginie BERTHON	1.360 parts sociales
- Monsieur Jean-Baptiste BERTHON	1.280 parts sociales
TOTAL	54.400 parts sociales

La première phrase de l'article 4 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital de la société est fixé à € 680.000,- (six cent quatre-vingt mille euros) représenté par 54.400 (cinquante-quatre mille quatre cents) parts sociales d'une valeur nominale de € 12,50 (douze euros et cinquante cents) chacune.»

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, pré-nom usuel, état et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec

Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: C. LEMERY, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 22 novembre 2012. Relation: CAP/2012/4577. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 novembre 2012.

Référence de publication: 2012165086/115.

(120217836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Ocean Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 146.107.

Monsieur Christophe BLONDEAU a remis sa démission, avec effet au 24 décembre 2012, de son mandat d'administrateur de catégorie A de la société Ocean Consulting S.A., une Société Anonyme, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.107 (la «Société»).

H.R.T. Révision S.A. a également remis, avec effet au 24 décembre 2012, sa démission de son mandat de commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 décembre 2012.

Pour HRT Fidalux S.A.

Référence de publication: 2012169943/16.

(120224166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Oco Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 15, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 163.610.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169944/10.

(120224437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Office Central Partners Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 64.710.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169945/10.

(120223983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

L'Arancino S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Enseigne commerciale: Restaurant-Pizzeria L'ARANCINO.

Siège social: L-3786 Tétange, 7, rue des Martyrs.

R.C.S. Luxembourg B 173.528.

STATUTS

L'an deux mille douze,

le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Giuseppe INFERRERA, cuisinier, né à Motta/S.Anastasia (Italie), le 03 janvier 1965, demeurant au 7, rue des Martyrs, L-3786 Tétange.

Lequel comparant, ici personnellement présent, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaire de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «L'ARANCINO S.à r.l.», société à responsabilité limitée, pouvant encore exercer le commerce sous l'enseigne «Restaurant-Pizzeria L'ARANCINO».

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Kayl, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE (124.- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Giuseppe INFERRERA, prénommé, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (12'400.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Vis-à-vis des tiers la société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ huit cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi au 7, rue des Martyrs, L-3786 Tétange.
- 2.- Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Giuseppe INFERRERA, cuisinier, né à Motta/S.Anastasia (Italie), le 03 janvier 1965, demeurant au 7, rue des Martyrs, L-3786 Tétange.

Vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

- 3.- Le gérant unique préqualifié pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la partie constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la personne comparante prémentionnée a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. INFERRERA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16387. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012165097/106.

(120218334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

OKW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.545.

Les comptes annuels au 31 mai 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2012169946/12.

(120223709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

OKW S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.545.

Les comptes annuels au 31 mai 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012169947/12.

(120223710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

OOCL (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169954/10.

(120224564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Oranje Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169955/10.

(120224238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Latonia Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 173.499.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the third day of the month of December,
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1.- Latonia International Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands having its registered office at P.O. Box 438, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, and being registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 419457,

represented by M^e Sascha Nolte, maître en droit, residing in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 November 2012, which shall be registered with the present deed, and

2.- Mr. Paul Jeanbart, director, born on 23 August 1939 in Alep, Syria, residing at Rue Pierre Helou, Imm. Pdt Mouawad, 5th floor, Hazmieh, Lebanon,

represented by M^e Sascha Nolte, prenamed, pursuant to a proxy dated 28 November 2012, which shall be registered with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Latonia Finance S.à r.l. (société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Latonia Finance S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, certificates of deposits and any other securities or financial instruments of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and in any type of assets. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity as it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any company or other enterprise in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit and generally for its own benefit or such entities' benefit.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity as it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to or with respect to any of its investments for the purposes of efficient management, including without limitation techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

Art. 3. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US Dollar (USD 20,000) divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who do not need to be shareholders. In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (conseil de gérance) appointed as a collegiate body by the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

Art. 8. Board of Managers Proceeding. The board of managers may elect a chairman (the "Chairman").

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Meetings of the board of managers shall be called by the Chairman of the board of managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers five (5) business days at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period is reduced to twenty four (24) hours and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. The prior notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication or if all managers are present or represented at the relevant meeting. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented. Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company in office, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall include at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation).

The minutes of any meeting of the board of managers of the Company shall be signed by any two (2) managers, provided that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such minutes shall be signed by at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, or as resolved at the relevant board meeting or a subsequent board meeting. Board resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile, email or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Art. 9. Management Powers, Binding signature. The sole manager or, as the case may be, the board of managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the general meeting shall be within the competence of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Vis-à-vis third parties the sole manager or, as the case may be, the board of managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the general meeting or as may be provided herein.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signatures of any the two (2) managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager (including by way of representation). In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the board of managers, by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one (1) class A and one (1) class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 10. Liability of Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

No indemnification shall be provided to any manager or officer:

- (i) Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 11. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 12. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on the second Friday of June at 11.30 a.m. CET each year. If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 13. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2013.

Art. 14. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or, as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 15. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or, as the case may be, the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

Art. 16. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 17. Sole Shareholder. If, and as long as, one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 18. Applicable law. For anything not dealt within the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the number of shares as set forth against their names hereafter:

Subscriber	Number of shares	Payment
Latonia International Limited, prenamed	16,000	USD 16,000
Mr. Paul Jeanbart, prenamed	4,000	USD 4,000
Total	20,000	USD 20,000

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US Dollar (USD 20,000) is available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:

11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company, each such signature power as set forth in the articles of association:

- Paul Jeanbart, director, residing at Rue Pierre Helou, Imm. Pdt Mouawad, 5th floor, Hazmieh, Lebanon, date of birth: 23 August 1939, place of birth: Alep, Syria;

- Nadine Vincent, private employee, professionally residing at 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, date of birth: 6 September 1962, place of birth: Toulon, France.

- Nicolas Homsy, director, professionally residing at 104 Lancaster Gate, London W2 3NT, Great Britain, date of birth: 10 March 1942, place of birth: Alep, Syria.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who requested that the deed should be documented in the English language, the said appearing person signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le troisième jour du mois de décembre,

par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Latonia International Limited, une société constituée en vertu des lois des Îles Vierges britanniques, ayant son siège social au P.O. Box 438, Road Town, Tortola, Îles Vierges britanniques, et étant immatriculée auprès du Registrar of Companies des Îles Vierges britanniques sous le numéro 419457,

représentée par M^e Sascha Nolte, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 28 novembre 2012, laquelle sera enregistrée avec le présent acte, et

2.- Monsieur Paul Jeanbart, administrateur de société, né le 23 août 1939 à Alep, Syrie, demeurant à Rue Pierre Helou, Imm. Pdt Mouawad, 5^e étage, Hazmieh, Liban,

représenté par Me Sascha Nolte, précité, en vertu d'une procuration en date du 28 novembre 2012, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

Les parties comparantes, agissant ès-qualités, ont requis le notaire soussigné d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée Latonia Finance S.à r.l., laquelle est constituée par les présentes comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Latonia Finance S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet d'acquérir, de détenir, de gérer et de disposer de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entité, entreprise ou investissement, d'acquérir par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que de transférer par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de titres obligataires, de certificats de dépôt et tout autre type de valeurs mobilières ou d'instruments financiers, et de détenir, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise, et peut investir de quelque manière que ce soit et dans tout type d'actifs. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de titres obligataires et de certificats de créance ou tout autre type de titres de créance ou de titres de participation.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tout emprunt de la Société ou de l'émission de tout type de titres de participation ou de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et octroyer des sûretés à toute partie pour ses propres obligations et engagements ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et ce, généralement à son propre profit ou au profit de ces entités.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance de toute manière possible à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance, et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

La Société peut de manière générale avoir recours à toute technique et tout instrument en rapport avec l'un de ses investissements pour assurer une gestion efficace, y compris sans limitation toute technique et tout instrument destinés à protéger la Société des risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts ou autres.

Enfin, la Société peut effectuer toute opération de nature commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines pour faciliter l'accomplissement de son objet, et peut investir directement ou indirectement dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre type de bien mobilier ou immobilier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision prise en assemblée générale extraordinaire des associés délibérant conformément aux modalités prévues en matière de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité en vertu d'une décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (20.000 USD) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (1 USD) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit en vertu d'une résolution des associés adoptée conformément aux modalités prévues en matière de modification des présents statuts. La Société peut, dans la mesure où la loi le permet et conformément aux conditions de cette dernière, procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf disposition contraire de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Dans le cas où il y a plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance nommé comme organe collégial par l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les gérants sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés statuant à la majorité simple, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Art. 8. Procédures du Conseil de Gérance. Le conseil de gérance peut élire un président (le «Président»).

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens similaires de communication permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également se tenir sous forme de conférence téléphonique uniquement. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par le Président du conseil de gérance ou tout vice-président ou deux autres membres. Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas délais de convocation est réduit à vingt-quatre (24) heures et la nature ainsi que les motifs de cette urgence devront être mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre cette convocation moyennant l'accord de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen similaire de communication ou si la totalité des gérants est présente ou représentée à la réunion concernée. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société en fonction, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), cette majorité devra être composée d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B (y compris par voie de représentation)

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance de la Société devra être signé par deux (2) gérants, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), ce procès-verbal devra être signé par au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, ou tel que décidé à la réunion concernée du conseil de gérance ou à une réunion ultérieure du conseil de gérance. Les résolutions du conseil, y compris les résolutions circulaires, peuvent être certifiées comme faisant foi ou un extrait de ces dernières peut être émis sous la signature individuelle d'un gérant.

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, adopter des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie, email ou tout autre moyen similaire de communication. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment signés faisant foi de la résolution.

Art. 9. Pouvoirs de gestion, Pouvoirs de signature. Le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou effectuer tout acte de disposition et d'administration relevant de l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale relèveront de la compétence du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour effectuer, autoriser et approuver tout acte et toute opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale ou conformément aux dispositions des présents statuts.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et s'il y a un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux (2) gérants, étant toutefois entendu que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la

Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil de gérance, par un gérant, ou s'il existe différentes classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 10. Responsabilité des gérants. Le(s) gérant(s) n'est(ne sont) pas personnellement responsable(s) des dettes de la Société. En tant que représentant(s) de la Société, il(s) est(sont) responsables de l'exécution de ses(leurs) obligations.

Sous réserve des exceptions et limites énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, gérant ou fondé de pouvoir de la Société sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes les dépenses raisonnablement engagées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée en tant que partie ou autrement en raison de son mandat actuel ou passé de gérant ou fondé de pouvoir et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les termes «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles, pénales ou autres, y compris toute procédure d'appel) actuelles ou futures et les termes «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste ne soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement d'une transaction et autres responsabilités.

Aucune indemnité ne sera versée à un gérant ou un fondé de pouvoir:

(i) en cas de mise en cause de sa responsabilité envers de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des obligations découlant de ses fonctions;

(ii) pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

(iii) en cas de règlement, à moins que ce règlement n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

Le droit d'indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit d'indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants et fondés de pouvoir, en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de la nature décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du fondé de pouvoir de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'a pas droit à une indemnisation au titre du présent article.

Art. 11. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il dispose un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Assemblées des associés. Les décisions prises par les associés sont adoptées selon les modalités et à la (aux) majorité(s) prévues par la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où la loi le permet) ou aux assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) doit représenter l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par un avis envoyé par lettre recommandée aux associés à l'adresse figurant dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions devra être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à compter de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de la satisfaction des obligations de majorité, à la date y précisée). Des résolutions circulaires unanimes peuvent être adoptées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire de la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, nonobstant la portion du capital représentée. (ii) Toutefois, les décisions portant sur la modification des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Au cas où et aussi longtemps que la Société est composée de plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième vendredi du mois de juin à 11h30 CET chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 13. Exercice comptable. L'exercice comptable commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année, sauf pour le premier exercice comptable qui commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2013.

Art. 14. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 15. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Le solde peut être distribué aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés.

La prime d'émission peut être distribuée aux associés en vertu d'une décision prise en assemblée générale des associés. Cette dernière peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et primes distribuables, mais déduction faite des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Art. 16. Dissolution. Dans le cas de dissolution de la Société, la liquidation sera exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit l'intégralité des parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société existera en tant que société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les parties comparantes ayant donc établi les statuts de la Société, elles ont souscrit au, et ont entièrement libéré le nombre de parts sociales tel qu'indiqué en marge de leur nom ci-après:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Latonia International Limited, précitée	16.000	16.000 USD
Monsieur Paul Jeanbart, précité	4.000	4.000 USD
Total	20.000	20.000 USD

Les parts sociales ainsi souscrites sont intégralement payées en espèces, de sorte que le montant de vingt mille dollars américains (20.000 USD) soit à la disposition de la Société. La preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, Estimation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

À la suite de quoi, les associés ont adopté les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société, chacune disposant d'un pouvoir de signature tel qu'indiqué dans les statuts:

- Paul Jeanbart, administrateur de société, demeurant à Rue Pierre Helou, Imm. Pdt Mouawad, 5^e étage, Hazmieh, Liban, né le 23 août 1939 à Alep, Syrie;

- Nadine Vincent, employée privée, demeurant professionnellement au 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, née le 6 septembre 1962, à Toulon, France;

- Nicolas Homsy, administrateur de société, demeurant professionnellement au 104 Lancaster Gate, Londres W2 3NT, Grande Bretagne, né le 10 mars 1942 à Alep, Syrie.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdites personnes comparantes ont signé le présent acte original avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Signé: S. NOLTE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57825. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165101/475.

(120217510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Oxaxys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.196.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 25 mai 2012

Première résolution: Mandat du Commissaire aux Comptes

L'Assemblée Générale décide de mandater comme Commissaire aux Comptes Fiduciaire HRT, société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 23 Val Fleuri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de

et à Luxembourg sous la section B125 213. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en l'an 2013.

Grégory Fayolle / Loïc Alexandre
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012169956/15.

(120223767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Orion Finance III Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.852.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de Orion Finance III Luxembourg S.à r.l. du 21 décembre 2012

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que Orion Finance III Luxembourg S.à r.l. a définitivement cessé d'exister;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée minimum de cinq ans au «Centre Etoile», 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Orion Finance III Luxembourg S.à r.l.

Référence de publication: 2012169958/17.

(120223935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Ornita Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 71.019.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 3 décembre 2012 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Messieurs Jean-Paul FRANK, Georges GREDDT et Max GALOWICH est reconduit pour une nouvelle période de six ans

- le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT S.A. est reconduit pour une nouvelle période de six ans.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 4 décembre 2012 que:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, demeurant professionnellement 4, rue Henri Schnadt à L-2530 Luxembourg, a été nommé Président du conseil d'administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012169959/23.

(120223821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Osen Financial Ltd S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 140.542.

Nous vous prions de bien vouloir noter la démission, en date du 03 décembre 2012 de son mandat de Commissaire aux comptes:

- La société Revisora S.A., ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 60, Avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg B 145.505.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OSEN FINANCIAL LTD S.A.

Référence de publication: 2012169961/13.

(120223569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Otocontrol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 123.971.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169962/10.

(120223956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Lux PHARMA Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 170.801.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,

ON THE EIGHTH DAY OF NOVEMBER.

Before the undersigned Maître Cosita DELVAUX, notary with office in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the Luxembourg company denominated Lux PHARMA Participations SA, a société anonyme with its registered office in L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny, incorporated by deed of the officiating notary dated 7 August 2012, published in the Mémorial C, n° 2273 of 12 September 2012, and registered in the RCS under number B 170801, the articles of incorporation of which have most recently been amended on 5th October 2012 pursuant to a deed by the officiating notary, adopting among others the legal form of the company, published in the Mémorial C, n° 2695 of 5 November 2012.

The company has presently a corporate subscribed capital of EUR 1,000,000.- (one million euro) represented by 100,000 (one hundred thousand) shares, of a nominal value of EUR 10,- (ten euro) each, all fully paid up.

The meeting of shareholders is presided by Marco PATERNÒ CASTELLO, professionally residing in Luxembourg,

The Chairman designates as secretary Juan PEREZ CALOT professionally residing in Spain,

The meeting of shareholders designates as teller Kamil GOCA, professionally residing in Ukraine.

The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares owned by each one of them have been mentioned on an attendance list signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented; this attendance list, drawn up by the members of the bureau, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary, will remain attached to the present deed with which it will be subjected to the registration procedure.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to this deed, after having been signed "ne varietur" by the members of the bureau and the notary.

Then the Chairman declares and requests the notary to record the following:

I.- That the 100,000 (one hundred thousand) shares representing the whole subscribed capital are duly represented at this meeting, which consequently is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda without prior convening notices.

II.- That the agenda of the present meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the subscribed share capital by the amount of EUR 1,000,000.- (one million euro) in order to increase the share capital from its present amount of EUR 1,000,000.- (one million euro) to EUR 2,000,000.- (two million euro) represented by 200,000 (two hundred thousand) shares, of a nominal value of EUR 10,- (ten euro) each, all fully paid up by the creation and the issue of 100,000 (one hundred thousand) shares of a nominal value of EUR 10,- (ten euro) each, all fully paid to be issued at par against cash with a global share premium of EUR 4,735,191 (four million seven hundred thirty-five thousand one hundred ninety-one euro), and benefitting of the same rights and advantages as the already issued shares.

2. Consequential amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Association.

3. Statutory Elections.

4. Miscellaneous.

The general meeting, considering itself as duly constituted, has approved the statements of the Chairman and has examined the different items of the agenda.

After having deliberated the meeting takes, by unanimous separate vote the following resolutions.

First resolution

The meeting of shareholders decides to increase the subscribed share capital by the amount of EUR 1,000,000.- (one million euro) in order to increase the share capital from its present amount of EUR 1,000,000.- (one million euro) to EUR 2,000,000.- (two million euro), represented by 200,000 (two hundred thousand) shares, of a nominal value of EUR 10,- (ten euro) each, all fully paid up by the creation and the issue of 100,000 (one hundred thousand) shares of a nominal value of EUR 10,- (ten euro) each at par against cash with a global share premium of EUR 4,735,191 (four million seven hundred thirty-five thousand one hundred ninety-one euro), and benefitting of the same rights and advantages as the already issued shares.

Second resolution

The preferential subscription rights of the existing shareholders in order to increase the capital are canceled by unanimous decision of the general meeting on the basis of the waiver declaration from the sole shareholder. Which declaration after been signed "ne varietur" will remain attached to the present deed with which it will be registered.

Third resolution

Subscription of the shares:

Then appeared Mr. Kamil Goca, professionally residing at 36D Saksahanskoho Street, Kyiv 01033, Ukraine, acting on behalf of the company Agrua Ltd., a company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Patron, 10, P.C. 6051 Larnaca, Cyprus, registered with the Chamber of Commerce in Cyprus with no. 216572,

pursuant to a proxy dated 1st November 2012, given in Larnaca, which after been signed "ne varietur" will remain attached to the present deed with which it will be registered.

The appearing person, acting in his above stated capacity after having received lecture of all the above, has declared that he has full knowledge of the articles of association and of the financial situation of LUX PHARMA PARTICIPATIONS SA, and has declared to subscribe to all of the one hundred thousand (100,000) new shares issued.

The meeting of shareholders representing the entire corporate capital has accepted unanimously the subscription of all the new shares by the aforementioned company.

Payment

The before named new shareholder has paid in the newly issued shares at their nominal value of EUR 10,- (TEN EURO) each with a global share premium of 4,735,191 (FOUR MILLION SEVEN HUNDRED THIRTY-FIVE THOUSAND ONE HUNDRED NINETY-ONE EUROS) totaling the global amount of EUR 5,735,191 (FIVE MILLION SEVEN HUNDRED THIRTY-FIVE THOUSAND ONE HUNDRED NINETY-ONE EUROS) which is at the free disposal of the company so as this has been shown to the notary pursuant to a bank certificate.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders decides on the basis of the above resolutions and a notarial deed of this day relating to the full payment of the subscribed shares of the company to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association and to replace it by the following text:

" **Art. 5. Share capital.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 2,000,000.- (two million euro) represented by 200,000 (two hundred thousand) shares, of a nominal value of EUR 10,- (ten euro) each, all fully paid up."

Fifth resolution

The general meeting of shareholders decides to accept the resignation of Mr. Carlo SANTOIEEMMA and Mr. Antonio IRASTORZA as directors and grants them full discharge for the execution of their mandate up to this date and the meeting elects as new B-class directors the following persons:

- Mr. Kamil GOCA, born on March 8th 1975 in Nachod, Czech Republic, professionally residing at 36D Saksahanskoho Street, Kyiv 01033, Ukraine, B-class director

- Mr. Sergiy LYSOV, born on December 21st 1984 in Kharkiv, Ukraine, professionally residing at 36D Saksahanskoho Street, Kyiv 01033, Ukraine, B-class director

- Mr. Alex MUNTEANU, born on January 20th 1964 in Chisinau, Moldova, professionally residing at 36D Saksahanskoho Street, Kyiv 01033, Ukraine, B-class director

for a period ending on the date of the statutory assembly of 2013.

Then the Chairman closes the meeting.

10598

Expenses

The amount of the expenses for which the Company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 3.800.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first here above mentioned.

The document having been read to the appearing persons, have signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'AN DEUX MILLE DOUZE,

LE HUITIEME JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société luxembourgeoise, dénommée "Lux PHARMA Participations SA", une société anonyme, ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 août 2012, publié au Mémorial C n° 2273 du 12 septembre 2012, et immatriculée au RCS sous le numéro B 170801 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en date du 05 octobre 2012 suivant acte par-devant le notaire instrumentant, en adoptant entre autre la forme juridique, publié au Mémorial C n° 2695 du 5 novembre 2012.

Ladite société a un capital social actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 100.000 (cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Marco PATERNÒ CASTELLO demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le Président désigne comme secrétaire Juan PEREZ CALOT demeurant professionnellement en Espagne,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Kamil GOCA demeurant professionnellement en Ukraine

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 100.000 (cent mille) actions chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du Jour

1. Augmentation du capital souscrit d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour augmenter le capital souscrit de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), entièrement libérées par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), entièrement libérées à émettre contre paiement en numéraire avec une prime d'émission globale de EUR 4.735.191 (quatre millions sept cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-onze euros), et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions déjà émises.

2. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article cinq des statuts.

3. Nominations statutaires.

4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix et séparément les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour augmenter le capital souscrit de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) représenté 200.000 (deux cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), entièrement libérées par la création et l'émission de 100.000 (cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), entièrement libérées à émettre contre paiement en numéraire avec une prime d'émission globale de 4.735.191 (quatre millions sept cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-onze), et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les droits de souscription préférentiels des actionnaires actuels par rapport à l'augmentation de capital décidée ci-avant, est supprimé par l'actionnaire unique concerné, sur le vu de la renonciation expresse de l'actionnaire unique concerné, laquelle renonciation, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Souscription

Et à l'instant est intervenu Mr. Kamil Goca, demeurant professionnellement au 36D Saksahanskoho Street, Kyiv 01033, Ukraine, agissant au nom et pour le compte de la société de droit de Chypre, Agrua Ltd., avec siège social à Patron, 10, P.C. 6051 Larnaca, Chypre, enregistrée à la Chambre de Commerce de Chypre sous le numéro 216572 ,

en vertu d'une procuration donnée à Larnaca, en date du 1^{er} Novembre 2012, laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès -qualité qu'il agit, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société "LUX PHARMA PARTICIPATIONS SA", et a déclaré souscrire au nom et pour le compte de la société dénommée "Agrua Ltd.", prénommée, aux cent mille (100.000) actions nouvellement émises d'une valeur nominale EUR 10,- (dix euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des actions nouvelles par la société pré-qualifiée.

Libération

Le nouvel actionnaire pré-qualifié, a libéré intégralement la souscription des cent mille (100.000) actions nouvellement émises d'une valeur nominale EUR 10,- (dix euros) au moyen d'un paiement en espèces d'un montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) avec une prime d'émission globale de EUR 4.735.191 (quatre millions sept cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-onze euros), partant au total un montant de 5.735.191 (cinq millions sept cent trente-cinq mille cent quatre-vingt-onze euros), lequel montant est à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide, suite aux résolutions qui précèdent et suit à la déclaration notariée de la libération totale des actions nouvellement émises de modifier l'alinéa premier de l'Article 5 des statuts de la société et de le remplacer par le texte suivant:

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 2.000.000,- (deux millions d'euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions, chacune d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros), entièrement libérées.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'accepter la démission de Mons. Carlo SANTOITEMMA et de Mons. Antonio IRASTORZA en tant qu'administrateurs et leur accorde pleine décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour et l'assemblée nomme en tant que nouveaux administrateurs de classe B:

- Monsieur Kamil GOCA, né le 8 mars 1975 à Nachod, République Tchèque, demeurant professionnellement au 36D Saksahanskoho Street, Kyiv 01033, Ukraine, administrateur de classe B,

- Monsieur Sergiy LYSOV, né le 21 décembre 1984 à Kharkiv, Ukraine, demeurant professionnellement au 36D Saksahanskoho Street, Kyiv 01033, Ukraine, administrateur de classe B,

- Monsieur Alex MUNTEANU, né le 20 janvier 1964 à Chisinau, Moldova, demeurant professionnellement au 36D Saksahanskoho Street, Kyiv 01033, Ukraine, administrateur de classe B,

pour une période se terminant à la date de l'assemblée statutaire qui se tiendra en l'année 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Le montant des dépenses liées à cette augmentation de capital est estimé approximativement à EUR 3.800.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. PATERNÒ CASTELLO, J. PEREZ CALOT, K. GOCA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 novembre 2012. Relation: RED/2012/1482. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012165107/218.

(120218062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

P.O. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.256.

HRT FIDALUX SA, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen (anciennement 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 41.178, agent domiciliataire de la société PO S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.256 (la «Société»), a décidé de dénoncer le siège de la Société avec effet au 24 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 décembre 2012.

Pour HRT FIDALUX S.A.

Référence de publication: 2012169964/14.

(120223476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

P.O. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.256.

Monsieur Christophe BLONDEAU et Monsieur Romain THILLENS ont remis leur démission, avec effet au 24 décembre 2012, de leur mandat de gérants de la société PO S.à r.l., une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.256.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169965/13.

(120224217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

P&F Wineries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 145.677.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169966/10.

(120224208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

P&T Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 8A, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 150.181.

—
Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration de P&T Capital S.A. en date du 19 décembre 2012

En renonçant à toutes conditions de fond et de forme généralement quelconques, le Conseil d'Administration de P&T Capital S.A. («la Société») s'est réuni en date du 19 décembre 2012.

Après discussion, le Conseil d'Administration a pris acte de la démission, en ce jour, et avec effet immédiat, de Monsieur Gaston Reinesch, de son mandat d'Administrateur de la société.

Plus personne ne demandant la parole, le Conseil d'Administration a été clôturé.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Signatures.

Référence de publication: 2012169968/14.

(120224169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Palek Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 121.573.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169969/10.

(120223779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

MECAN Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 131.340.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le sixième jour de décembre.

Pardevant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M Eisenbarth Hermann, chef d'entreprise, né à Schaffhausen (Allemagne) le 23 août 1959, demeurant à D-66802 Oberherren (Allemagne) au 11, Eibenweg,

ici représenté par Maury Alexandra, employée privée, demeurant professionnellement à L - 2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Oberherren le 19 novembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société anonyme MECAN Industry S. A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560A rue de Neudorf, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 131340 a été constituée suivant acte reçu par le notaire Henri Hellinckx de résidence à Luxembourg en date du 25 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2247 du 9 octobre 2007 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société, M Eisenbarth Hermann, chef d'entreprise, né à Schaffhausen (Allemagne) le 23 août 1959, demeurant à D-66802 Oberherren (Allemagne) au 11, Eibenweg; et que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels

passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg RCS Luxembourg B numéro 142674 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg, prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation et le rapport du liquidateur après avoir été signés «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné sont annexés au présent acte pour être enregistrés avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir L-2220 Luxembourg, 560A rue de Neudorf.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Maury Alexandra, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 décembre 2012. LAC / 2012 / 59966. Reçu 75.-

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012168081/60.

(120221809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Polish Purple Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.020.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 24 décembre 2012

1. Les associés ont résolu à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat le mandat de Community Link S.A. en tant que gérant de la société;

2. Les associés ont résolu à l'unanimité de révoquer avec effet immédiat le mandat de Taxways Wealth Management S.à r.l. en tant que gérant de la société;

3. Les associés ont résolu à l'unanimité de nommer M. Lukasz Bald, né le 22 novembre 1969 à Lodz, Pologne, résidant à Plichtow 6a, 92-701 Lodz, Pologne, en tant que gérant unique de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012169970/19.

(120224433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Polish Purple Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.800.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.020.

—
Extrait du contrat intitulé Assignment Agreement signé avec effet au 24 décembre 2012

Il résulte du contrat intitulé Assignment Agreement conclu entre Purple Energy Investments Limited d'un côté et Anzulan Estate Foundation de l'autre côté qu'avec effet du 24 décembre 2012 Purple Energy Investments Limited a cédé ses 252 parts sociales dans le capital social de Polish Purple Investments S.à r.l. à Anzulan Estate Foundation.

Par conséquent Anzulan Estate Foundation détient maintenant la totalité des parts sociales de Polish Purple Investments S.à r.l.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012169971/17.

(120224433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

PSC Sàrl, Patrick Schmit - Computer and Services Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7480 Tuntange, 1F, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 134.401.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169977/10.

(120223713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

LC & MS, S.à r.l. (Learning Content and Management System), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 173.504.

—
STATUTS

L'an deux mil douze, le sept décembre.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à PETANGE,

Ont comparu:

1. Monsieur Román RUBERT BERNART, entrepreneur, né le 22 décembre 1966 à Villarreal (Castellón) (Espagne), demeurant à E-12005. Castellon. Avda. Godofredo Buenosaires, 22 Bajo.

2. Madame Ana Abel PUIG MONFORT, technicien en marketing, née le 2 décembre 1964 à Castellón de la Plana (Espagne), demeurant à E-12560 Benicassim. Castellón . C/ Rio Guadiana, 4 - Voltant de Montornes.

Lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ci-après dénommée «la société», qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la réalisation au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger de toutes les opérations d'achat, de vente, d'importation, d'exportation, de courtage, de location et plus généralement toute opération de commerce se rapportant à tout matériel informatique, électronique, électrique, hardware et software ou de toute nature.

La société a encore pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, de cession, de fusion, d'apport, de toute autre manière, ainsi que de l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment mais pas exclusivement grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de

tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires, brevets et marques.

La société peut encore effectuer pour son compte ou celui d'autrui la demande, procéder à l'achat ou à l'acquisition, la gestion, la constitution, l'enregistrement et le dépôt, la protection, la prolongation, l'exploitation commerciale, l'usage ou la concession de l'usage, la valorisation la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, à Luxembourg ou à ailleurs, de toute propriété intellectuelle incluant notamment mais non exclusivement les marques de fabrique ou de commerce, brevets, droits d'auteurs, noms de domaine, droits d'auteur sur des logiciels informatiques, dessins ou modèles, secrets commerciaux ou autres droits de propriété intellectuelle, licences, procédés de production relevant du secret commercial, projets, autres droits similaires, concessions et contenus multimédia.

Elle peut également apporter des modifications, appliquer, utiliser et fabriquer des produits dans le cadre des licences, exploiter et octroyer des licences ou avantages y afférents, investir des moyens financiers dans les essais, tests et amélioration des brevets, des inventions ou des droits intellectuels ou commerciaux que la société pourrait acquérir ou exploiter de manière directe ou indirecte, seule ou en partenariat.

La société a également pour objet le conseil économique, le conseil en marketing et management, ainsi que la prestation de services en matière d'innovation ayant un lien avec la propriété intellectuelle, en particulier la gestion des droits de propriété intellectuelle (droits de brevet d'invention, droits d'auteur, droit de marque, droit de dessin ou modèle, droits de noms de domaine ou de logiciels, etc..)

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent paraître utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de LC & MS, S.à r.l. (Learning Content and Management System).

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500 Euros (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 10. La société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) est(sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(auront) tous pouvoirs pour agir au nom de la société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2012.

Souscription et Libération

Les cent parts sociales sont souscrites comme suit:

Monsieur Román RUBERT BERNART, préqualifié: 51 (cinquante et une) parts sociales	51
Madame Ana Abel PUIG MONFORT, préqualifiée: 49 (quarante et neuf) parts sociales	49
TOTAL CENT parts sociales	100

Toutes les parts ont été totalement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de Douze mille cinq cents euros (12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de 1.350 EUROS. A l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes se reconnaissent solidairement et indivisiblement redevables des frais, honoraires et autres découlant des présentes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considèrent comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes: Le nombre de gérants est fixé à un.

Il est nommé aux fonctions de gérant Monsieur Román RUBERT BERNART, préqualifié.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2016.

La société est engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle du gérant unique.

L'adresse de la société est fixée à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau.

L'activité commerciale de la société commencera le 1^{er} janvier 2013.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, connus du notaire par leurs pièces d'identité respectives, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signés: R. RUBERT BERNART, A. PUIG MONFORT, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 décembre 2012. Relation: EAC/2012/16550. Reçu soixante-quinze euros 75,-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 13 décembre 2012.

Référence de publication: 2012165124/121.

(120217460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Brandbev S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 80.984.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2012166549/10.

(120220921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

Auto & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 4, rue de l'Avenir.
R.C.S. Luxembourg B 147.816.

Les statuts coordonnés de la prédite société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012166532/9.

(120220449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2012.

LOD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 151.314.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE,
ON THE FOURTEENTH OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert,

THERE APPEARED:

Camperio Legal & Fiduciary Services PLC, acting as Trustee of "The EL AL Trust", established and having its registered office in 1807, Libbie Avenue, Suite 200, 23226 Richmond, Virginia, USA,

sole shareholder of the company «LOD S.à r.l.», (hereinafter "the Company");

hereby represented by Mrs Concetta DEMARINIS, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated December 12, 2012.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- That the appearing party is the existing sole shareholder (the "Existing Sole Shareholder") of «LOD S.à r.l.», a société à responsabilité limitée unipersonnelle, governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 151314, transferred to Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a notarial deed of Maître Jacques DELVAUX, then notary residing in Luxembourg-City, dated December 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 606 dated March 22, 2010, page 29063.

- That the entire share capital of EUR 50,000 (fifty thousand Euro), represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares, being present or represented at the present meeting and the Existing Sole Shareholder present or represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice was necessary.

- That the Existing Sole Shareholder has decided to deliberate on the points of the following agenda:

- 1) To resolve on starting the procedure of the winding up of the company;
- 2) To resolve in order to appoint Mrs Francesca Docchio, born in Bergamo (MI) Italy, on May 29, 1971, professionally residing in 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as liquidator of the company and to determine his powers;
- 3) Miscellaneous.

- That the Existing Sole Shareholder has taken the following resolutions (the "Resolutions"):

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole shareholder resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolved to appoint as liquidator:

- Mrs Francesca Docchio, born in Bergamo (MI) Italy, on May 29, 1971, professionally residing in 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (the "Liquidator").

The sole shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may in the name and on behalf of the company and in accordance with the law, redeem shares issued by the company.

The Liquidator may under its own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The Liquidator may under its own responsibility grant for the duration as set by it to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF this deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known by the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE QUATORZE DECEMBRE.

Par devant, Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU

Camperio Legal & Fiduciary Services PLC, en sa qualité de trustee de "The EL AL Trust", établie et ayant son siège social au 1807, Libbie Avenue, Suite 200, 23226 Richmond, Virginia, USA,

comme Associé unique de la société «LOD S.à r.l.», (ci-après "la Société");

ici représentée par Madame Concetta DEMARINIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 12 décembre 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci.

La partie comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de la société, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la partie comparante est le seul associé actuel (le "Seul Associé Actuel") de «LOD S.à r.l.», une société à responsabilité limitée unipersonnelle luxembourgeoise ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151314, transféré vers le Grand-Duché de Luxembourg suivant acte notarié reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 22 mars 2010, numéro 606, page 290631.

- Que le capital social de EUR 50.000 (cinquante mille Euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales, étant présent ou représenté à la présente assemblée et le Seul Associé Actuel, présent ou représenté, déclarant avoir eu et pris connaissance préalablement et en temps utile de l'agenda de la présente assemblée, une convocation en bonne et due forme n'était dès lors pas requise.

- Que le Seul Associé Actuel a décidé de délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour:

1. Décision sur la mise en liquidation de la société;

2. Nomination de Madame Francesca Docchio, né à Bergamo (MI) Italie le 29 mai 1971, résident professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que liquidateur de la société et définition des pouvoirs qui lui seront attribués;

3. Divers

- Que l'associé unique a pris les résolutions suivantes (les "Résolutions"):

Première résolution:

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution:

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique a décidé de nommer comme liquidateur:

- Madame Francesca Docchio, né à Bergamo (MI) Italie le 29 mai 1971, résident professionnellement à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg (le «Liquidateur»).

L'associé unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, au nom et pour le compte de la société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la société.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. DEMARINIS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 décembre 2012. Relation: RED/2012/1743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 18 décembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012165140/131.

(120218221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2012.

Peinture Bauer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7565 Mersch, 17A, rue Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 84.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012169979/10.

(120223701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pétrusse Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 12 décembre 2012.

Référence de publication: 2012169983/10.

(120224335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2012.
